

Préfecture de la Haute-Vienne  
Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

La SAS RESNEAU COUEGNAS a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue de renouveler l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique au lieu-dit Brignac à Royères, pour une durée de 40 ans en modernisant le site et en mettant aux normes les équipements relatifs à la continuité écologique. Une consultation du public parallélisée est prescrite en application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du code de l'environnement.

La consultation du public parallélisée se déroulera du lundi 5 janvier 2026 à 9 h au mardi 7 avril 2026 à 12 h, soit pendant 93 jours consécutifs. M. François PROJETTI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Alain DETEIX est désigné en qualité de suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales, à la mairie de Royères (salle du conseil) – 2 place de la mairie – 87400 Royères :

- \* mardi 3 février 2026 de 9 h à 12 h
- \* jeudi 5 mars 2026 de 9 h à 12 h.

Deux réunions publiques sont par ailleurs organisées à la mairie de Royères (salle du conseil) :

- \* réunion d'ouverture le jeudi 15 janvier 2026 à 18 h
- \* réunion de clôture le jeudi 26 mars 2026 à 18 h.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier :

- \* dans la mairie de Royères, aux jours et heures habituels d'ouverture
- \* sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante :  
<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>
- \* sur le site internet créé à cet effet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6987/>

Toute information relative au dossier pourra être demandée au représentant du porteur de projet, M. RESNEAU V., courriel : [filterie-de-brignac@orange.fr](mailto:filterie-de-brignac@orange.fr), téléphone : 06 20 79 70 81.

Le public pourra formuler ses observations :

- \* sur le registre à feuillets non mobiles dans la mairie de Royères, pendant toute la durée de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture
- \* sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6987/>
- \* par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Royères (2 place de la mairie – 87400 Royères).

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionnés avant le début ou après la clôture de la présente participation ne pourront pas être pris en considération.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou portant refus.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- \* sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne
- \* sur le site internet créé à cet effet où ils seront à la disposition du public pendant un an.